

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.133

Désignation des représentants et représentantes de GrandAngoulême à la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques des travaux du BHNS

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION

N°2026.04.133

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS ET REPRESENTANTES DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES DES TRAVAUX DU BHNS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources

ODD 9 : Infrastructures durables, résilientes et accessibles

ODD 11 : Transports sûrs, accessibles et viables

La réalisation des travaux d'aménagement des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) peut engendrer des gênes importantes pour l'activité commerciale des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, il a été mis en œuvre depuis les premiers aménagements en 2011, une procédure d'indemnisation des professionnels, riverains du projet d'aménagement du BHNS. Elle s'appuie sur une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS.

La présidence de cette commission est assurée par un magistrat du Tribunal Administratif de Poitiers ou son suppléant. Elle est composée également :

- de membres ayant voix délibérative :
 - deux représentants de GrandAngoulême,
 - un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente,
 - un représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente,
 - un représentant de la caisse gérant le régime social des commerçants et artisans.

Il est procédé à la désignation de membres suppléants par les différentes instances, en nombre égal à ceux des membres titulaires.

- de membres à titre consultatif :
 - un représentant de la Préfecture de la Charente,
 - un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques,
 - un représentant de l'Ordre des Experts Comptables de la Région,
 - un représentant de la Banque de France,
 - un représentant de la fédération française des banques,
 - un représentant de la Direction de GrandAngoulême,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication 207/05/2026

- un représentant technique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente,
- un représentant technique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente.
- un élu de la (des) commune(s) concernée(s) par les dossiers d'indemnisation.

La commission donne un avis sur la recevabilité du dossier de réclamation et sur le montant de l'indemnisation dans le respect des principes arrêtés par le Conseil d'Etat en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics. Cet avis est ensuite soumis à l'approbation du bureau communautaire de GrandAngoulême.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Maud FOURRIER et Samantha LANDREAU en tant que titulaires et Dominique PEREZ et Thierry BOUILLEAU en tant que suppléants pour représenter GrandAngoulême à la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication 307/05/2026